



POLITIQUE
« ANNULATION D'ACTIVITÉ »

INTRODUCTION

L'objectif du Club de soccer SBDL est d'offrir des activités de qualité et adaptées aux besoins de chacun dans un environnement adéquat et sécuritaire pour tous les participants.

Le Club de soccer SBDL ne peut ajouter trop de paramètres afin de ne rendre la décision trop floue en regard à l'annulation d'activité lié à la température. De plus, au cours d'une même soirée, la météo peut souvent être changeante.

ANNULATION DES ACTIVITÉS

Il y a annulation des activités du club en cas d'orage ou si le terrain est impraticable (ex : quantité d'eau importe accumulée sur le terrain). Il revient au responsable de plateau lors des CDC ou activités locales de prendre la décision d'annuler l'activité. Pour les matchs de ligues, la décision revient à l'arbitre.

De façon générale, la décision est prise au terrain et aucun courriel n'est acheminé aux participants pour aviser d'une annulation à moins qu'il ne soit évident, bien avant le début de l'activité, que la température ne permettra pas le déroulement sécuritaire de celle-ci.

En cas d'orage, le responsable de plateau et / ou l'arbitre attendra une quinzaine de minutes avant de rendre sa décision. L'activité pourra débuter ou reprendre à la suite de l'attente de quinze minutes si la température le permet.

Lors de température froide et pluvieuse, surtout en début et fin de saison, il est de la responsabilité des parents d'exercer leur rôle de parent de leur propre enfant en cas de conditions qu'ils jugent inadéquates pour leur enfant et d'agir en conséquence. Il est important que les parents habillent leur enfant de façon adéquate en tenant compte des conditions météorologiques.

Les parents ont le droit en tout temps de quitter le terrain avec leur enfant s'ils jugent qu'il fait trop froid ou que la pluie est trop intense pour leur enfant, et ce, sans jamais entraîner de jugement ou de conséquence de la part de notre équipe de bénévoles et d'arbitres.

Les entraîneurs bénévoles demeurent sur le terrain pour tous ceux qui désirent poursuivre l'activité, et libre à ceux qui voulant quitter de le faire. La responsabilité est donc parentale, et l'offre de pratiquer demeure pour toute la durée du cours pour ceux qui jouant qu'ils peuvent poursuivre.